

CONSEIL MUNICIPAL 8 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 8 du mois d'avril à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de PUGNAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean ROUX, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 31/03/2014

ETAIENT PRESENTS :– MM ROUX Jean, COUPAUD Catherine, FUSEAU Michaël, SANCHEZ Martine, DUMONT Michel, DUCOURNAU Nadine, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, COVIAUX Christian, HERR Severine, MAGNOL Pierre, ROUSSEAU Michèle, BERGEON Gilles, TRILLES Carine, DUPERRIN Marc, LE TALLEC Carine, SAURA Michel, FAUCHE Mauricette, GARD Daniel

SECRETAIRE : M COVIAUX

Après lecture du compte -rendu du 10/03/2014, M SAURA tient à apporter quelques observations : En ce qui concerne l'implantation des candélabres dans la rue de ST MAMET LA SALVETAT où M. FUSEAU fait remarquer le non respect des normes de l'accessibilité et fait le reproche que l'adjoint à la voirie a failli à ses obligations, M SAURA précise lorsqu' il y a un maitre d'œuvre, ce dernier est responsable des travaux tant que la réception des travaux n'est pas effectuée et non l'adjoint en charge de la voirie. « Je sais que l'entreprise SUD RESEAUX doit déplacer 2 candélabres et ceci sans dépenses supplémentaires à la commune (il n'y a pas lieu de polémiquer) », ajoute-t-il.

- « Pour les SMS, je veux que l'on mentionne que M. FUSEAU a dit que je n'étais pas respectable ».

- M FUSEAU : « Je n'ai pas dit ça, j'ai dit que je ne te respectais plus »

- M SAURA : « Va-t-on continuer longtemps à me provoquer, on cherche la faille pour se faire prévaloir, le vilain petit canard ce n'est pas moi. J'invite les nouveaux élus à consulter les registres de délibérations de 2001 à 2008 où il n'y a jamais eu de polémique. Tout a débuté après les élections de 2008.

Je veux aussi signaler, que j'ai été accusé à tort et cela a aussitôt été mentionné dans la presse ce qui ne fait pas plaisir alors que j'ai porté des justificatifs prouvant que les accusations étaient injustifiées. Mon travail et mon honnêteté ont été mis en doute. Jean ROUX a été parfaitement au courant et il n'aurait jamais dû laisser journaliser cet article.

Pour ce qui est des SMS, 36 h après la réunion un article paraissait dans la presse régionale. Par ailleurs, le journaliste avait depuis plus de 15 jours un dossier sur le talus de la rue de ST MAMET retraçant le déroulement complet de cette affaire, non à l'avantage du conseil municipal et du maire mais l'article n'a jamais vu le jour.

Alors où est l'indépendance de la presse quand ça avantage quelqu'un au détriment d'un autre ? Aucune retenue n'est observée, il faut un article à sensation.

L'histoire du talus est dans le registre des délibérations.

Vous pouvez continuer à vous acharner, si cela vous fait plaisir ! Peut-être qu'un jour cela s'arrêtera. »

PROCES COMMUNE DE PUGNAC / PUGNACAO

Jean ROUX relate l'audience du 19 décembre au Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX où notre avocate n'avait pas son mémoire et le greffe avait perdu le dossier.

M ROUX présent n'avait pas droit à la parole et l'avocat de la partie adverse a chargé la commune.

Suite au jugement rendu, la commune a fait appel et a adressé à notre avocat des attestations de personnes qui ont connu le bâtiment autrefois et qui ont pu confirmer que la boulangerie a toujours été desservie par une porte cochère et que la boulangerie n'était pas enclavée.
Il doit solliciter la DDTM pour la construction illicite de la cour sans permis et le cadastre pour une imposition fiscale au prorata des m2 couverts.

Après ces précisions, le compte-rendu du 10/03 est adopté.
Après lecture le compte-rendu du 28/03 est adopté à l'unanimité.

2014/49 -JURY D'ASSISES 2015

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, il a été procédé au tirage au sort de 6 électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury Criminel pour l'année 2015. Ce tirage au sort a désigné :

- M CAVALIERI Cédric
- Mme GREGORIO Céline épouse CUGNIN
- M. NUEL Guillaume
- M. BARBOTEAU Bernard
- Mme LEGRAND Danielle épouse COVIAUX
- Mme DUHARD Françoise épouse SEBILLAUD

2014/50 -DELEGATION AUX AGENTS

Le maire informe le conseil que conformément :

- à l'article R 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, il souhaite déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature aux agents titulaires de la commune pour : - la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation des signatures
A Mme GIRON Delphine, Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
Et à Mme LISSARRE Marie-Hélène, Attaché.

- à l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il souhaite déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à Mmes GIRON Delphine et LISSARRE Marie-Hélène, agents titulaires de la commune des fonctions d'Etat Civil pour les dossiers et questions suivantes :

- Réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants « naturels », de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation
- Transcription et mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat Civil
- Dresser tous actes relatifs aux déclarations évoquées ci-dessus
- Délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes
- Vérification des données de l'état civil fournies par l'utilisateur, auprès des officiers de l'état civil dépositaires de ces actes.

Le maire prendra les arrêtés correspondants

2014/51 -RENOUVELLEMENT MISE EN DISPONIBILITE DE Christophe TEXIER

Par courrier Christophe TEXIER renouvelle sa demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une période de 6 mois du 1^{er} mai au 31 octobre 2014.
La commission Administrative Paritaire a été saisie et après délibération, le conseil municipal accepte ce renouvellement de mise en disponibilité pour 6 mois.

2014/52 -Délibération de participation pour la protection sociale complémentaire santé des agents

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique en date du 19 MARS 2014

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, après avoir recueilli l'avis du comité technique, de participer à dater du 1^{er} mai, au financement des contrats labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 10 .€ par agent stagiaire ou titulaire employé par la commune.(à ce jour, 8 agents pourront en bénéficier)

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget.

DEMANDE INSTALLATION RUCHES A LARTIGUE

Pour faire suite à la demande de Mme CERRATO pour l'installation de 20 ruches à Lartigue, toutes les pièces nécessaires ayant été fournies, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer une convention avec cette dame.

BON DE COMMANDE

Le précédent conseil ayant mis en place la double signature pour toute commande, le maire souhaite revenir sur cette décision qui est parfois difficilement applicable pour les petites commandes.

Après délibération, le conseil municipal dans un souci de meilleur fonctionnement, décide de maintenir la double signature uniquement pour les commandes supérieures à 500 €.

M. GARD indique que le système de double signature existe depuis longtemps dans les entreprises.

ANIM ETE

M FUSEAU indique qu'il a été interpellé par des familles qui souhaiteraient des animations l'été sur PUGNAC, car elles ne peuvent pas toutes se déplacer.

La CDC, détenant la compétence, sera sollicitée pour étudier cette délocalisation ou mettre à disposition un moyen de transport jusqu'à Bourg. Un courrier lui sera adressé ainsi qu'à Jeunesse et Sports dans lequel, il faudra bien insister sur le fait que PUGNAC a énormément d'adolescents.

LOCATION SALLE DES FETES –ASSOCIATIONS HORS COMMUNE-

M le maire donne lecture d'un courrier de Mme BOSSUET, Présidente du Club Amitié Loisirs de ST VIVIEN qui souhaite louer la salle des fêtes pour organiser un loto le 15 juin prochain à PUGNAC. La salle des fêtes étant très souvent sollicitée, le conseil municipal après délibération, décide de favoriser les associations pugnacaises et ne peut donner une suite favorable à Mme BOSSUET.

VIDEOPROTECTION

M le Maire fait état des différents problèmes de délinquance sur la commune. La précédente municipalité avait décidé la mise en place de caméras pour essayer d'y remédier.

A ce jour, la municipalité a reçu un avis favorable au dossier présenté et un accord de subvention sur deux sollicitées.

M GARD pense que 3 devis seraient préférables et se propose de faire chiffrer ces travaux par une connaissance et les étudier en détail avec la commission

M DUMONT propose de réunir la commission des bâtiments pour étudier les devis reçus qui devront être actualisés, le permis de construire du préau, les travaux d'insonorisation dans les bureaux locatifs, la mise en place de treillis soudé au clocher de l'église de PUGNAC, la lasure extérieure à la maternelle.

.

DIVERS

- M MAGNOL souhaiterait un système de communication entre conseillers, un cahier de vie ou classeur

pour y transcrire les activités quotidiennes de chacun. Il serait à disposition de tous. Un envoi par mail pourrait être fait à la mairie qui le coucherait dans le cahier.

M LANNES signale qu'il a déjà ouvert un cahier depuis qu'il a pris ses fonctions d'adjoint à la voirie.

M DUMONT également pour les bâtiments.

M COVIAUX indique qu'il prend régulièrement des photos qu'il adresse à la mairie.

- Mme DUCOURNAU donne le compte-rendu de la réunion avec la BDP qui propose de mettre à disposition de la commune 400 CD. Du matériel de support lui serait nécessaire.

Elle souhaite également la mise en place d'un panneau sur le bâtiment pour indiquer

LA BIBLIOTHEQUE. La bibliothèque peut compter sur une bénévole de plus, qui est très compétente et qui va apporter son savoir.

M FUSEAU indique que des formations vont être mises en place entre documentalistes et professeurs à partir de mai.

- Mme HERR a été interpellée par des Pugnacais qui regrettent de ne pas être assez informés des activités et de la vie de la commune, malgré FACEBOOK (tout le monde ne souhaite pas de compte facebook) et le site. Le bulletin étant distribué par trimestre, elle propose de mettre en place une News letter par semaine ou quinzaine pour donner de l'info aux Pugnacais.

Le conseil est favorable à ce moyen de communication et charge la commission d'étudier les possibilités.

- M MAGNOL indique qu'il a eu des contacts pour la réfection du site, qui aujourd'hui n'est plus dans l'air du temps. Il précise que LA CDC détient le label VILLE INTERNET, et pense que pour PUGNAC ce label pourrait dynamiser la commune. La CDC pourrait apporter son savoir-faire et ses conseils.

- M GARD souhaiterait que le conseil reçoive par mail le compte-rendu pour y apporter des modifications éventuelles ce qui pourrait éviter une lecture donc constituerait un gain de temps en début de conseil suivant.

Il est rappelé que le compte-rendu doit être affiché dans les 8 jours, les corrections devront se faire par retour immédiat.

Il est précisé que le secrétaire de séance est décisionnaire et responsable du compte-rendu.

- Mme ROUSSEAU souhaite :

- en tant que membre une réunion avec les responsables des commissions pour une vision d'ensemble.

Pour les finances Michaël FUSEAU propose le samedi 12/04 au matin ou lundi 14/04 à 20 h 30.

Devant la complexité, pour fixer une date, il est décidé que les élus se réuniront juste avant la réunion du prochain conseil municipal fixé au 5 mai, donc à 20 h.

- elle souhaiterait une solidarité entre les 19 conseillers pour aller déjeuner à la RPA par petit comité.

- elle signale également la mise en place d'un Système Local d'Echange (SEL)

- M FUSEAU

* indique qu'il a été saisi par les habitants de ST URBAIN, sur la dangerosité de la grange de M BERGEON Bernard qui serait à sécuriser sur sa partie droite, car très souvent des enfants s'y réfugient.

* Par ailleurs, J. Bernard GARDERON lui a signalé que le bus empiète de plus en plus sur son terrain et le dégrade, il souhaiterait donc une solution technique.

* Il précise que tous les élus ont droit à la formation et donne lecture d'une proposition de l'AMG pour participer aux Universités des Maires, plusieurs dates sont proposées dont le 1^{er} juillet à BLAYE à l'ancien tribunal ou le 2 juillet à LIBOURNE. Journées gratuites.

Les élus intéressés peuvent se rapprocher de l'AMG, un dossier sera demandé pour info.

- M DUMONT signale aux élus, le document mis à leur disposition sur l'historique du syndicat d'électrification du Blayais qui participe financièrement aux travaux des communes.

- Mme COUPAUD souhaiterait mettre à l'honneur les enfants des Pugnacais.

« On pourrait insérer dans le prochain bulletin une note demandant à chaque jeune ayant fini sa scolarité de se signaler en mairie ».

Elle déplore le taux de 34 % de jeunes, qui n'ont malheureusement pas de diplôme au bout de leur parcours scolaire et espère ainsi les inciter à se former.

Guillaume HULLOT sera félicité pour sa distinction de meilleur Apprenti de France, section charcuterie ainsi que son maître d'apprentissage Grégory BERNARD, charcutier à PUGNAC lors de la manifestation du 8 mai prochain.

- Mme DUPIELLET indique que le bulletin est à l'impression et devrait être distribué d'ici 8 jours, Un devis sera demandé pour une nouvelle présentation.

- Le conseil d'école aura lieu le 11 avril à 17 h 30 à l'élémentaire et elle propose à la commission de se réunir après cette réunion d'école.

Elle déplore un dépôt sauvage à Millet et souhaite vivement la mise en place de la clôture, dès que le temps le permettra.

Par ailleurs, l'accès pétanque est déplorable, elle rappelle que le centre hospitalier de Libourne occupe les lieux une fois par semaine maintenant et qu'un aménagement serait souhaitable.

Elle cite les événements prévus à PUGNAC avant l'été :

- 30/05 Concert de cuivre à Lafosse, payant

- 21/06 Concert à l'église de Pugnac, gratuit (fête de la musique) : piano et chant lyrique

- 21/06 Exposition photos à la bibliothèque

- M DUPERRIN souhaiterait :

-une installation électrique au local théâtre. Un devis devra être déposé.

- La remise en état de la fontaine de Lartigue et propose d'organiser une journée pique-nique pour le nettoyage du terrain, la réfection de la fontaine devant être réalisée par des techniciens.

Les agents communaux seront sollicités pour l'enlèvement des pneus sur le terrain

2014-52/1 – SALLE DES FETES – AVENANT SELLIER -M BERGEON transmet la proposition de M DUCRAUX de remettre en état la poutre extérieure de la salle des fêtes, de l'habiller par du bois, car après elle ne sera plus accessible. Après délibération et vu l'urgence de ces travaux, le conseil municipal accepte le devis présenté de l'entreprise SELLIER pour 905.88 € qui seront payés sur le programme 85 et autorise le maire à signer l'avenant correspondant avec M. SELLIER.
Un devis sera sollicité auprès de M. COURBIN pour la réfection du mur sur la place, côté boulangerie.

Il transmet les doléances de M CHATEFAU qui a busé le fossé face à sa propriété pour embellir son secteur et malheureusement depuis les gens s'y garent ; comment les en empêcher.
Il est rappelé que c'est le domaine public et que le terrain n'est pas sa propriété.

- M LANNES déplore le stationnement de véhicules sur le trottoir devant le cabinet médical, il regrette l'incivisme des gens qui vont détériorer un embellissement tout récent.
Des bandes jaunes pourraient être mises en place pour éviter le stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.